

Compte rendu de la réunion du
CONSEIL MUNICIPAL
DU 14 AVRIL 2023

Présents: M.DUVAL Pierre, M.LALISOU René, M.BESSE Daniel, M.JOUSSELY Christian, M.MAURANGE Jean-Claude, Mme STUHLER Nadine, M. MONDOUT Franck, M. LAUTIER Bruno, Mme GAYOU Marie-Pierre, M. MASSIAS Gilles, Mme LACROIX Paulette, Mme FEYDI Marcelle, M.MONTASTIER Gilbert

Excusée : Mme DEZAUTEZ Marie- Christine donnant procuration à Mme STUHLER Nadine

Convocation : 06 avril 2023

Secrétaire de séance : Nadine STUHLER

*

* *

Monsieur le Maire propose d'ajouter deux délibérations à l'ordre du jour ce qui est accepté par le conseil municipal.

- **Vote du compte administratif 2022**

Résultats cumulés de l'exercice considéré :

| | | |
|-----------------------------------|----------|-------------|
| <u>Budget de fonctionnement :</u> | Dépenses | 709.510,17€ |
| | Recettes | 925.680,25€ |
| <u>Budget d'investissement :</u> | Dépenses | 364.708,11€ |
| | Recettes | 408.817,79€ |

Après examen du budget, le Maire sort de la salle et les autres membres du Conseil procèdent au vote.

Présents : 14 Votants : 13 Pour : 13 Abstention : 0 Contre : 0

- **Approbation compte de gestion 2022 - Budget principal**

Le compte de gestion s'accorde avec le compte administratif, le Conseil passe au vote.

Présents : 14 Votants : 14 Pour : 14 Abstention : 0 Contre : 0

- **Affectation des résultats 2022**

Montant de 114.575,19€ représentant un excédent du budget 2022, reporté dans le budget fonctionnement – recettes - 2023.

Budget d'investissement :

Dépenses : 400.400€ restes à réaliser et déjà engagées

Recettes : 230.000€ correspondant à l'emprunt réalisé fin 2022 pour financer les travaux rue des écoles

Présents : 14 Votants : 14 Pour : 14 Abstention : 0 Contre : 0

- Vote des taxes locales 2023

M. le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur le taux des 3 taxes locales pour 2023. Il commence par évoquer la réunion qui a eu lieu la veille à la communauté de communes. Leurs taux n'ont pas augmenté. En revanche, les taxes sur les ordures ménagères vont varier entre 15 et 20% selon la fréquence des ramassages. L'une des explications est que le coût d'enfouissement a été multiplié par 3.

Il explique que les bases permettant le calcul ont augmenté d'environ 7 %, ce qui accroît le produit attendu de 27.153 € par rapport à ce qui a été encaissé l'an dernier.

Le Conseil Municipal décide et fixe comme suit les taux des taxes directes locales pour 2023 (soit taux de 2022 maintenus). Il n'y a pas eu d'augmentation des taxes locales par le Conseil Municipal depuis 2018.

- Taxe sur le foncier bâti : 36,53%

- Taxe sur le foncier non bâti : 99,50%

- Taxe d'habitation : 10,00%

Présents : 14 Votants : 14 Pour : 11 Abstention : 3 Contre : 0

- Vote du budget 2023

On indique les modifications qui ont eu lieu entre le débat d'orientation budgétaire et les chiffres proposés ce soir pour le vote.

Budget de fonctionnement

DEPENSES

| | |
|---|-------------------|
| Chapitre 011 : Charges à caractère général | 301.750,00 |
| Chapitre 012 : Charges de personnel et frais assurances | 221.050,00 |
| Chapitre 014 : Atténuation de produits | 160.094,00 |
| Chapitre 65 : Charges de gestion courante | 47.200,00 |
| Chapitre 66 : Charges financières | 7.600,00 |
| Chapitre 67 : Charges exceptionnelles | 9.145,31 |
| 022 : Dépenses imprévues | 20.000,00 |
| TOTAL DEPENSES REELLES | 766.839,31 |

| | |
|--|-------------------|
| 023 Virement section d'investissement | 284.730,91 |
| Amortissements | 30.453,97 |
| TOTAL DEPENSES D'ORDRES | 315.184,88 |

TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT **1.082.024,19**

RECETTES

| | |
|--|-----------|
| Chapitre 013 : Atténuation des charges | 1.000,00 |
| Chapitre 70 : Produits des services, du domaine et des ventes directes | 42.300,00 |

| | |
|--|-------------------|
| Chapitre 73 : Impôts et taxes | 456.087,00 |
| Chapitre 74 : Dotations et participations | 363.942,00 |
| Chapitre 75 : Autres prod. de gestion courante | 9.420,00 |
| Chapitre 77 : Produits exceptionnels | 94.700,00 |
| TOTAL RECETTES REELLES | 967.449,00 |

Résultat reporté global 2022 114.575,19

TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT 1.082.024,19

Budget d'investissement

TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT 934.517,53

dont 400.400,00 déjà engagées

Grandes lignes des nouvelles propositions 2023

| | |
|---|------------|
| Déficit antérieur reporté | 34.382,08 |
| Emprunts | 42.300,00 |
| Eclairage public (prog. modernisation) | 17.500,00 |
| Travaux de voirie communale | 21.000,00 |
| Travaux de voirie intercommunale | 36.500,00 |
| Matériel et mobilier | 5.000,00 |
| Travaux rue des écoles | 284.000,00 |
| Eglise + presbytère (investissement ultérieur) | 92.550,57 |
| Dépenses imprévues | 884,88 |

TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT 934.517,53

| | |
|--|------------|
| Réserves | 204.782,08 |
| F.C.T.V.A | 33.000,00 |
| Subvention Matériel acquis en 2022 | 5.000,00 |
| Acompte subvention DETR rue des écoles | 54.000,00 |
| Don de Mme NIOT dédié à l'église | 92.550,57 |
| Amortissements | 30.453,97 |
| Virement section de fonctionnement | 284.730,91 |

Présents : 14 Votants : 14 Pour : 14 Abstention : 0 Contre : 0

- Approbation du compte administratif du budget annexe 2022 lotissement

M. le Maire présente le compte administratif 2022. Aucune écriture comptable n'a eu lieu au cours de l'année.

Le Maire sort de la salle et les autres membres du Conseil procèdent au vote.

Présents : 14 Votants : 13 Pour : 13 Abstention : 0 Contre : 0

- Approbation du compte de gestion du budget annexe 2022 lotissement

M. le Maire donne connaissance au Conseil Municipal du compte de gestion de l'année 2022. Ce dernier s'accordant avec le compte administratif, le Conseil Municipal l'approuve.

Présents : 14 Votants : 14 Pour : 14 Abstention : 0 Contre : 0

- Vote du budget annexe lotissement 2023

Dépenses de fonctionnement : 390,99 report + 8.754,32 variation de stocks

Recettes de fonctionnement : 9.145,31 € (subvention du budget principal)

Dépenses d'investissement : 8.754,32 (report)

Recettes d'investissement : 8.754,32 (terrains aménagés)

Présents : 14 Votants : 14 Pour : 14 Abstention : 0 Contre : 0

- Convention réalisation n°24-23 entre la commune de St Saud et l'EPFNA

M. le Maire rappelle qu'une convention avait été signée en février 2020 avec l'EPFNA. Une étude des gisements fonciers (commerciaux et d'habitation) a été réalisée. Cet établissement est habilité à réaliser des acquisitions foncières et des opérations immobilières et foncières de nature à faciliter l'aménagement ultérieur des terrains par les collectivités. En signant cette convention de réalisation, la commune se réserve la possibilité d'acquérir des îlots qui feraient l'objet d'un projet communal ultérieurement. Vu l'intérêt de signer la convention d'action foncière pour la redynamisation du centre bourg entre la commune de Saint Saud Lacoussière et l'Etablissement Public Foncier de Nouvelle Aquitaine, le Conseil Municipal donne tous pouvoirs pour signer tous les documents nécessaires à M. le Maire, agissant au nom et pour le compte de la commune de Saint Saud Lacoussière. Il faut préciser que la signature de la convention n'engage pas forcément à acheter le bâtiment prévu. Cela permet de financer sur 3 ans cette acquisition. Mais s'il y a urgence, l'établissement peut faire jouer le droit de préemption et l'acquérir.

Présents : 14 Votants : 14 Pour : 14 Abstention : 0 Contre : 0

- Motion Projet France Travail

La Mission Locale a alerté la collectivité concernant le Projet France Travail en projection pour 2024. Elle propose qu'on s'associe aux démarches portées à ce jour par les missions locales inquiètes des perspectives annoncées et qu'une motion soit prise par la commune.

Il faut préciser que les députés du département l'ont voté.

Les élus de la Commune de SAINT SAUD LACOUSSIERE, soucieux de l'accompagnement et des réponses apportés aux jeunes de nos communes entre 16 et 25 ans, nous interrogeons sur le Projet France Travail à paraître et apportons notre soutien aux propositions des Mission Locales ci-dessous.

Le projet FRANCE TRAVAIL, dont le rapport doit être rendu dans les prochaines semaines par le Haut-Commissaire à l'Emploi et à l'Engagement des Entreprises, a pour objectifs de rendre plus fluide et lisible l'accompagnement pour les demandeurs d'emploi, et d'organiser celui-ci au plus près de leurs lieux de vie pour lutter contre une exclusion grandissante, avec pour but ultime le plein emploi.

MOTION : Afin de remplir au mieux les objectifs visés par France Travail, nous **souhaitons que les ajustements suivants au projet soient pris en compte** :

- 1. Garantir notre rôle décisif, d'élus des collectivités territoriales** au sein des instances de pilotage des Missions Locales, avec un réel pouvoir de décision et d'action pour mettre en place des stratégies adaptées à nos contextes.
- 2. Refuser le projet d'algorithme d'orientation, en cours de discussion**, qui nie les capacités de choix des jeunes et au contraire, permettre aux jeunes de choisir librement leur accompagnateur
- 3. Reconnaître au réseau des Missions Locales le rôle d'animateur et de porteur de projets autour des questions de jeunesse** afin de mettre à profit son expertise et son savoir-faire uniques acquis tout au long de ses 40 ans d'accompagnement des jeunes vers l'autonomie et l'emploi.
- 4. Confier le portage du Contrat d'Engagement Jeune au seul réseau des Missions Locales** afin de mettre fin à cette mise en concurrence entre acteurs du service public permettre **d'avantage de lisibilité pour les publics**.
- 5. Préserver l'autonomie du réseau des Missions Locales dans sa stratégie partenariale**, notamment avec les employeurs. Son approche singulière de la « relation aux employeurs » est fondée sur la conviction que les acteurs économiques ont un rôle important à jouer dans l'accompagnement des jeunes.
- 6. Garder l'appellation « Missions Locales »** identifiée aujourd'hui par la majorité des jeunes, afin de ne pas rajouter de complexité.

Présents : 14 Votants : 14 Pour : 14 Abstention : 0 Contre : 0

Monsieur le Maire termine la séance en informant le Conseil Municipal :

- Que le permis de construire de la station-service est toujours en instruction
- Du remboursement par l'association Georges Rocal du microphone de l'église
- De la commande d'isolation des combles de la cantine qui sera effectuée avant la rentrée scolaire (c'est financé en partie par les certificats d'énergie, reste à charge de 500€ sur 1.200€)
- Qu'une charte de bonne conduite doit être établie avec les associations pour l'utilisation du foyer rural
- Du remplacement de certains membres du personnel pour raison de santé
- Des propositions de l'avocat concernant le litige en cours avec un administré (ce dernier demande que les travaux soient réalisés mais il réclame aussi le versement d'une indemnité pour préjudice ce qui est refusé à l'unanimité)
- De la dernière réunion franco-britannique et de sa proposition d'une « garden party » le 2 septembre prochain
- Des différentes AG d'associations et manifestations à venir : concours de pêche le 23.04, commémoration du 08 mai, vide greniers et rando le 18 mai, festivités du 14 juillet 2023 (feu d'artifice, mini spectacle, marché des producteurs...)
- D'une étude à réaliser avec le SDE pour la mise en place éventuelle d'une chaudière commune aux 3 bâtiments que sont l'école, la cantine et le foyer et de l'intérêt de signer une convention avec eux pour nous aider dans la mise en place du décret Eco Energie Tertiaire
- De la réunion du conseil communautaire de la CCPN devant se tenir au foyer rural à SAINT SAUD LACOUSSIERE le 27 avril 2023 à 18h30.

Personne ne demandant plus la parole, la réunion a été close à 22h15.

